

Acte de mariage de AUBER Guillaume et LECANU Anne
[962]x[963].

Le dix-neuf de novembre mil sept cent quinze, après les fiançailles et trois publications de bans entre Guillaume AUBER, fils de défunt Robert et de Susanne LONGUEMARE d'une part, et Anne LECANU, fille de Charles et de Marie LEBRET d'autre part, ne s'étant trouvé aucun empêchement, les dites parties ont contracté mariage dans cette église du consentement de leurs parents et amis soussignés.

La marque de Guillaume AUBER

La marque de Anne LECANU

La marque de Charles LECANU

La marque de Romain AUBER

La marque de Martin AUBER

La marque de Jean AUBER